RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE SUR LES COÛTS D'EXPLOITATION QUE DOIT SUPPORTER UN DÉTAILLANT EN ESSENCE OU EN CARBURANT DIESEL

DOSSIER R-3399-98

RÉGISSEURS :

Me CATHERINE RUDEL-TESSIER, présidente

M. ANDRÉ DUMAIS

M. JEAN-NOËL VALLIÈRE

AUDIENCE DU 9 SEPTEMBRE 1998

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3787-2012

DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 19 MARS 2013

Pièces nº: C-Costco-006/

VOLUME 8

JEAN LAROSE Sténographe officiel Me LOUIS P. BÉLANGER :

- Q. Alors on ne peut pas mathématiquement calculer la compensation, je reviens à ma question : est-ce que vous êtes au courant, est-ce que vous savez si des détaillants indépendants comme Canadian Tire et Couche-Tard ont des escomptes sur le prix de gros à la rampe? Et je ne vous demande pas c'est quoi, le chiffre, est-ce que vous savez s'ils en ont, oui ou non?
 - R. Bien j'imagine qu'ils en ont.
- 539 Q. Bon! Et...
 - R. Je n'en ai pas une connaissance directe mais j'imagine qu'ils en ont.
- Q. Vous n'en avez pas une connaissance directe.

 Maintenant, est-ce que c'est votre prétention que des détaillants comme Canadian Tire et comme Couche-Tard ont, pour reprendre l'exemple que vous avez donné ce matin, des plus grands risques associés aux mauvaises créances qu'ils n'en auraient, à titre d'exemple, si, par exemple, Canadian Tire ne vendait pas d'essence?
 - R. Écoutez, la réponse que j'ai donnée est très simple, je vous dis : dans les cas où ils font des ventes en gros, ce que vous dites est vrai; si elle n'en font pas, cet aspect-là ne s'applique pas à eux. Mais ce qui s'applique généralement parlant, c'est que plus on est important, plus on a des frais généraux importants et cet aspect s'applique, lui, de façon universelle.

- Q. Donc, dans le cas de Canadian Tire, qui est un gros détaillant indépendant, il pourrait bénéficier de cet escompte sans par ailleurs nécessairement avoir un taux de mauvaise créance plus élevé associé à l'opération essence à l'intérieur de leurs commerces, associé à la vente d'essence à l'intérieur de leurs commerces?
 - R. Bien si, je vous le répète, s'ils ne font pas de ventes en gros, c'est une évidence.
- 542 Q. Bon. Et même chose pour Couche-Tard?
 - R. S'ils ne font pas de ventes en gros, bien écoutez, oui, c'est ça, c'est ce que j'ai dit. C'est exactement ce que j'ai dit ce matin.
- Q. Passons maintenant aux commentaires que vous avez passés sur la législation américaine où vous avez dit, selon les commentaires des médias, on y lit qu'on se distancerait de ce type de législation aux États-Unis et...
 - R. Non, non, je n'ai pas dit les commentaires des médias, j'ai dit : les commentaires diffusés par certaines personnes dans les médias.
- Q. Dans les médias. Mais vous allez voir, attendez ma...
 - R. Et...
- 545 Q. Attendez donc ma question, ça va être bien plus simple que d'argumenter avec...
 - R. Bien oui, mais, non, ça, ça ne marche pas, posez des...